

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
D'EURE-ET-LOIR**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2020 a enregistré une nouvelle baisse du nombre de dossiers déposés (-23.7% par rapport à 2019). Cette diminution est légèrement supérieure à celle enregistrée au niveau régional (-22.6%) et équivalente à celle du niveau national (-24%). Sur l'ensemble des dossiers déposés (887), la part des dossiers comportant un bien immobilier constituant la résidence principale (15.73%) est supérieure au niveau national (10.22%) et inférieure au niveau régional (14.26%).

La part des re-dépôts (sur 12 mois à fin septembre), au niveau départemental, est quasi-stable par rapport à 2019 (44.67% contre 44.52% l'année précédente), inférieure à celle de la région (47.89%), et très légèrement supérieure à celle du niveau national (44.58%).

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers traités fléchit fortement de -27.3% (1327 dossiers traités en 2019 – 965 dossiers traités en 2020). Il y a certainement un impact lié à la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

En 2020, 23 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 33 l'année précédente, portant le taux d'irrecevabilité à 2.66% en 2020. Ce niveau est en deçà de la moyenne régionale (3.77%) et nationale (4.68%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Au cours de l'année sous revue, la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel a augmenté de façon sensible en passant de 34.91% à 44.43% des dossiers orientés. Ce ratio est supérieur au taux régional (39.11%) et national (43.36%).

Le taux de moratoire (10.88%) a légèrement diminué mais demeure supérieur à celui de la région (9.27%) et au taux national (8.53%).

Ainsi, ces différents éléments contribuent-ils à une nette réduction de la proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (44.01% en 2019 contre 40.10% en 2020).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2020, le taux de mesures pérennes (72.5%) est proche du niveau régional (73.28%). Pour autant, il est toujours en deçà de celui observé au niveau national (76.15%), du fait notamment de la moindre proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (Eure et Loir : 29.22% - National : 32.51%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	23/01/2020 : Audience solennelle de rentrée du Tribunal Judiciaire de Chartres
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1	17/01/2020 : Présentation du PCB UDAF à l'ensemble de la « filière sociale » eurélienne – 50 personnes
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	11/09/2020 : Entretien avec la Fédération Départementale des associations de Familles Rurales
Journées de l'illettrisme	1	11/09/2020 : Atelier sur l'inclusion bancaire et animation du jeu « Mes questions d'argent » - 7 personnes

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Allongement du traitement des dossiers qui sont dans le cadre de la PRP avec LJ (où un mandataire est nommé pour s'occuper de la cession du bien immobilier). Cet état de fait nous oblige à privilégier des reports de 24 mois s'étalant au maximum sur un total de 84 mois.
- Afin d'éviter les re-dépôts, une proportion significative des déposants mériterait un accompagnement social et budgétaire or ce dernier n'est proposé que dans le cas de deux RP successives (la première étant inférieure à 5 ans) sans travailleur social déclaré dans le dossier. La Banque de France pourrait orienter les déposants vers les PCB.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Nombreux sont les débiteurs qui rencontrent des difficultés pour comprendre la procédure, les obligations qui en découlent et les modalités de mise en place des mesures.
- Dettes ajoutées en cours de procédure car le recensement de l'exhaustivité des dettes est complexe lors de la mise en place du dossier de surendettement (même avec un accompagnement effectué par un travailleur social.)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés liées aux cessions de créances. Les organismes reprenant les créances ne sont informés que tardivement de l'existence d'un dossier de surendettement donc ils continuent les poursuites (alors que les poursuites devraient être stoppées à la recevabilité).
- Par extension, il est difficile d'entrer en correspondance avec les créanciers car ces derniers indiquent rarement voire jamais leurs coordonnées. De ce fait, cela allonge la durée de traitement des dossiers.
- De même, problématique de compréhension pour les débiteurs car ils ne connaissent pas le rôle de ces organismes de recouvrement.
- Les trésoreries d'Eure-et-Loir, lorsqu'elles sont créancières, doivent répondre au secrétariat de la Commission lors de la recevabilité pour mettre à jour la ou les dettes. Une fois que le dossier est passé en commission pour les mesures, on ne peut plus modifier les mesures. La seule solution est la contestation de ces mesures. Car en effet, une fois l'accord commission sur mesures imposées élaboré, il est inutile d'actualiser les dettes car le secrétariat ne peut plus les prendre en compte.

Date : 23 février 2021

Le président de la commission

Pour le préfet, par délégation

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations



Vincent LEPREVOST

Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1162	887	-23.7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,52%	44,67%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,30%	8,02%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1130	839	-25.8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,99%	15,73%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	33	23	-30.3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,30%	39,13%	
Dossiers orientés par la commission	1143	844	-26.2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,88%	51,66%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	34,91%	44,43%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,52%	0,24%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	64,57%	55,33%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1327	965	-27.3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,59%	6,42%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,49%	2,38%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	32,93%	38,45%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,75%	0,31%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,23%	12,33%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,90%	4,77%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,33%	7,56%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,01%	40,10%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,48%	29,22%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,35%	15,85%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	11,53%	10,88%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,06%	72,75%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Eure-et-Loir	CENTRE-VAL-DE-LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	2%	3%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	36%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12%	14%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40%	40%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73%	73%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Eure-et-Loir	Dettes financières	34 670	685	3 405	76,3%	81,5%	17 525	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>17 934</i>	<i>157</i>	<i>274</i>	<i>39,5%</i>	<i>18,7%</i>	<i>105 457</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>15 514</i>	<i>599</i>	<i>2 689</i>	<i>34,1%</i>	<i>71,2%</i>	<i>14 813</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>1 222</i>	<i>358</i>	<i>442</i>	<i>2,7%</i>	<i>42,6%</i>	<i>705</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	5 409	676	2 795	11,9%	80,4%	4 148	4,0
	Autres dettes	5 360	458	990	11,8%	54,5%	1 855	2,0
	Endettement global	45 439	841	7 190	100,0%	100,0%	20 733	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Centre Val de Loire	Dettes financières	188 372	4 131	19 828	78,5%	83,9%	17 755	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>97 473</i>	<i>1 002</i>	<i>1 696</i>	<i>40,6%</i>	<i>20,3%</i>	<i>87 966</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>86 949</i>	<i>3 615</i>	<i>15 352</i>	<i>36,2%</i>	<i>73,4%</i>	<i>13 838</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>3 950</i>	<i>2 205</i>	<i>2 780</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,8%</i>	<i>782</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	24 866	3 845	15 666	10,4%	78,1%	3 411	3,0
	Autres dettes	26 751	2 612	5 536	11,1%	53,0%	1 750	2,0
	Endettement global	239 989	4 926	41 030	100,0%	100,0%	20 285	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

